

SUPPLÉMENT DE DIPLÔME (*)

Espagne

DÉSIGNATION DU DIPLÔME (langue d'origine: ES)
TÉCNICO SUPERIOR DE GESTIÓN COMERCIAL Y MARKETING

TRADUCTION DE LA DÉSIGNATION DU DIPLÔME (français)
TECHNICIEN SUPÉRIEUR DE GESTION COMMERCIALE ET DE MARCHÉAGE

DESCRIPTION DU PROFIL PROFESSIONNELCompétence générale

Obtenir et/ou préparer l'information concernant le marché, le produit, le service, le prix, la distribution et la communication, gérer les plans d'action correspondants aux achats, la logistique et la vente de produits et/ou services et surveiller leur réalisation en accord avec les consignes reçues et la législation en vigueur.

Unités de compétence

1. Obtenir, traiter et organiser l'information dans la recherche commerciale
2. Préparer l'information de base pour l'établissement des politiques de marchéage et contrôler l'action publicitaire
3. Gérer le processus de logistique commerciale
4. Planifier et diriger les actions de merchandising dans l'établissement de commerce.
5. Effectuer les opérations d'achat-vente de produits et/ou services

EMPLOIS POUVANT ÊTRE OCCUPÉS PAR LE TITULAIRE DE CE DIPLÔMEOccupations ou postes de travail

Assistant du Responsable de produit. Technicien d'achats. Technicien de ventes. Technicien de nouvelles installations. « Merchandiser ». Responsable d'entrepôt. Assistant du responsable de logistique. Coordinateur chef de l'équipe de représentants Responsable de ventes. Technicien de marchéage. Technicien de travaux sur le terrain dans la recherche commerciale.

(*) Note explicative

Ce document est conçu comme un complément d'information du diplôme en question; il n'a cependant aucune validité juridique en soi. La structure de cette description a été établie en application des Décisions du Conseil 93/C 49/01 du 3 décembre 1992 sur la transparence des qualifications professionnelles, et 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle de la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs (09/08/01).

L'autorité qui délivre ce supplément de diplôme peut laisser en blanc toute case de celui -ci qu'elle estime non pertinente.

Nom et nature de l'entité émettrice du diplôme MINISTERIO DE EDUCACIÓN, CULTURA Y DEPORTE (Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports) (Administration Générale de l'État)	Identification de l'administration nationale ou régionale compétente pour accréditer ou reconnaître le diplôme (Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports) (Administration Générale de l'État) Organe compétent de la Communauté Autonome (Administration Régionale)
Niveau du diplôme au pays émetteur Formación Profesional de Grado Superior (CNED 51 H – Degré Supérieur de Formation Professionnelle Spécifique et équivalents, Arts Plastiques et Dessin et Sportives)	Échelle de qualification/système d'évaluation pour obtenir le diplôme Norme de base du Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports du 21 juillet 1994. Modules professionnels : qualification sur 10 (5 reçu) - Formation aux Centres de Travail : passable/insuffisant - Système d'évaluation continue
Accès au niveau supérieur d'éducation ou de formation - Instituteur (toutes les sections) - Diplômé en bibliothéconomie et documentation - Diplômé en sciences de l'entreprise - Diplômé en Éducation Sociale - Diplômé en Statistique - Diplômé en Gestion et Administration Publique - Diplômé en Relations du Travail - Diplômé en Travail Social - Diplômé en Tourisme - Technicien Supérieur d'informatique de Gestion - Technicien Supérieur d'informatique de Systèmes * Apprentissage non formel reconnu	Conventions internationales
Base légale : Loi Organique Générale du Système de l'Éducation 1/1990 du 3 octobre, Loi Organique 5/2002 du 19 juin sur les Qualifications et la Formation Professionnelle, Décret Royal 676/1993 du 7 mai, Décret Royal 777/1998 du 30 avril DÉCRET ROYAL n°1651/1994 du 22 juillet (Journal Officiel de l'État BOE 28/09/94)	

VOIES D'ACCÈS AU DIPLÔME OFFICIELLEMENT RECONNUES

Type de formation professionnelle suivie	Pourcentage du programme formatif total (%)	Durée <i>Heures/semaines/mois/années</i>
* Dans un Lycée d'Enseignement Secondaire (IES) ou des établissements de formation agréés, comprenant des modules de formation à caractère théorique-pratique et la Formation aux Centres de travail - Proiciels généralistes - Formation dans un Centre de Travail - Formation et Orientation du Travail - Gestion d'achat-vente - Recherche commerciale - Langue étrangère - Logistique commerciale - Marchéage au point de vente - Politiques de marchéage	<i>Durée totale de la formation jusqu'à l'obtention du diplôme</i>	1400 heures
Conditions d'accès requises Posséder le Diplômé de Baccalauréat ou un diplôme équivalent aux effets de l'accès à l'enseignement. Posséder le Certificat de l'examen d'accès.		
Information supplémentaire http://www.educacion.es		